

CONVENTION-CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

de la Communauté de Communes du Périgord
Nontronnais

et des communes de :
Nontron

Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert
Piégut-Pluviers

Saint-Pardoux-la-Rivière
et Saint-Saud-Lacoussière

- AVENANT n°1 -

ENTRE

L'État,

Représenté par Monsieur Jean-Sébastien Lamontagne, Préfet de la Dordogne, délégué territorial de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, ci-après désigné par L'État ;

Le Département de la Dordogne,

Représenté par Monsieur Germinal Peiro, Président du Conseil départemental, ci-après désigné par « Le Département » ;

La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais,

Représentée par Monsieur Gérard Savoye, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 Octobre 2022, ci-après désignée par « La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais » ;

La Commune de Nontron,

Représentée par Madame Nadine Herman-Bancaud, Maire, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 08 Novembre 2022, ci-après désignée par « La Commune de Nontron » ;

La Commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert,

Représentée par Monsieur Jean-Pierre Porte, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 Octobre 2022, ci-après désignée par « La Commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert » ;

La Commune de Piégut-Pluviers,

Représentée par Monsieur Alain Marzat, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 18 Octobre 2022, ci-après désignée par « La Commune de Piégut-Pluviers » ;

La Commune de Saint-Pardoux-la-Rivière,

Représentée par Madame Sylvie Gouraud, Maire, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 07 Novembre 2022, ci-après désignée par « La Commune de Saint-Pardoux-la-Rivière » ;

La Commune de Saint-Saud-Lacoussière,

Représentée par Monsieur Pierre Duval, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 03 Novembre 2022, ci-après désignée par « La Commune de Saint-Saud-Lacoussière » ;



Vu la Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée le 16 mars 2021,
Vu la Convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire signée le 10 novembre 2022,

Et

En accord avec les dispositions de l'article 12 « Evolution et mise à jour du programme » de la Convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire « *Le programme est évolutif. Le corps de la Convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.* »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Les dix-huit premiers mois du programme ont initié l'élaboration de la convention-cadre du Périgord-Nontronnais valant Opération de Revitalisation du territoire, signée le 10 novembre 2022.

Ils ont également conduit à comprendre comment fonctionnait un territoire élargi et à concevoir les grands enjeux du projet de territoire Nontronnais. Depuis, de nouveaux projets émergent, transversaux, qui deviennent structurants : le territoire évolue et sa convention-cadre doit évoluer avec lui afin d'être au plus près de ses besoins.

Article 1 – Modification du périmètre ORT de Saint-Pardoux-La-Rivière

Suite à des études à l'ilot dans le centre-bourg de la commune (fiche-action 1.2 de la Convention-cadre), de nouvelles idées d'aménagement ont jailli, aboutissant à une évolution des projets de la commune nécessitant un changement de son périmètre ORT.

En effet, le nouveau périmètre inclut deux friches qui font l'objet d'une réflexion en lien avec des projets de maison d'associations et de logements passerelles, ainsi que le camping municipal avec lequel des connections sont à trouver avec le centre-bourg, dans le cadre notamment du projet de la Flow-vélo. Les différents leviers juridiques de l'ORT pourront être activés sur l'ensemble de ces projets.

Le nouveau périmètre opérationnel ORT de la commune est présenté en annexe du présent avenant (Annexe 1).

Article 2 – Modification de la structure de la Convention-cadre ORT « Petites Villes de demain » du Périgord-Nontronnais

La structure de la Convention-Cadre ORT est modifiée telle que suit :



- 11 objectifs incluent et remplacent les 39 actions initiales de la Convention-cadre :
 - Orientation 1 – Habitat/Accueil : **Réhabiliter et rénover l’habitat** (incluant les fiches-actions 1.1, 1.2, 1.6, 1.7, 1.8, 2.9)
 - Orientation 1 – Habitat/Accueil : **Accueillir de nouvelles populations** (incluant les fiches-actions 1.3, 1.5)
 - Orientation 1 – Habitat/Accueil : **Aménager le territoire** (incluant les fiches-actions 1.9, 1.11, 2.10)
 - Orientation 2 – Economie et services : **Animer économiquement le territoire** (incluant les fiches-actions 2.1 à 2.5)
 - Orientation 2 – Economie et services : **Développer de nouveaux services à la population** (incluant les fiches-actions 2.7, 2.8, 4.12)
 - Orientation 2 – Economie et services : **Développer une nouvelle offre de services culturelle et sportive** (incluant les fiches-actions 2.6, 2.11)
 - Orientation 3 – Mobilités : **Mettre en œuvre une politique des nouvelles mobilités** (incluant les fiches-actions 3.1, 3.2, 3.3, 3.5)
 - Orientation 4 – Tourisme/Attractivité : **Mettre en œuvre une politique d’accueil touristique** (incluant les fiches-actions 4.1 et 4.2)
 - Orientation 4 – Tourisme/Attractivité : **Structurer le territoire pour le rendre plus attractif** (incluant les fiches-actions 4.3, 4.4, 4.5 et 4.11)
 - Orientation 4 – Tourisme/Attractivité : **Embellir l’espace public** (incluant les fiches-actions 4.6 à 4.8)
 - Orientation 4 – Tourisme/Attractivité : **Envisager la transition énergétique et écologique** (incluant les fiches-actions 1.4, 3.4, 4.9, 4.10)

- Création d’une **5^e Orientation opérationnelle « Innovation »** - « Créer une dynamique d’initiatives et d’expérimentations innovantes sur le territoire » proposant 2 objectifs :
 - **Innover avec la constitution d’un laboratoire d’expérimentations vers de l’opérationnel dans une logique de recherche-action** (ancienne fiche-action 1.10)
 - Fiche-action 5.1 : « Conforter la présence du post-master de l’ENSAD sur le territoire et soutenir les projets des résidents »
 - Fiche-action 5.2 : « Accompagner et soutenir les projets du PEMA »
 - **Soutenir des expérimentations sur le territoire**
 - Fiche-action 5.3 : « Soutenir diverses expérimentations sur le territoire »

→ Nota bene :

- La fiche-action 1.10 devient un objectif de l’orientation 5 « Innovation ».
- La fiche-action 3.2 devient un objectif de l’orientation 3 « Mobilités ».

La nouvelle structure de la Convention-cadre ORT du nontronnais est présentée en annexes du présent avenant (Annexe 2 et 3) ainsi que ces trois nouvelles fiches-actions.



Avenant signé à Piégut-Pluviers, le 27 février 2024

**Pour le Préfet, et par délégation,
Le Sous-Préfet de Nontron**

Benoît LEGRAND



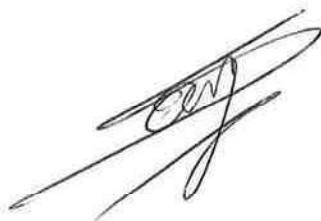
**Le Président du Conseil Départemental
de la Dordogne**

Germinal PEIRO



Le Président de la Communauté de Communes

Gérard SAVOYE



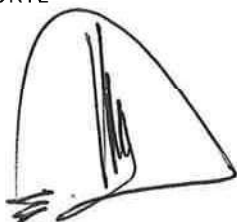
Le Maire de Nontron

Nadine HERMAN-BANCAUD



Le Maire de Javerlhac-et-La-Chapelle-Saint-Robert

Jean-Pierre PORTE



Le Maire de Piégut-Pluviers

Alain MARZAT



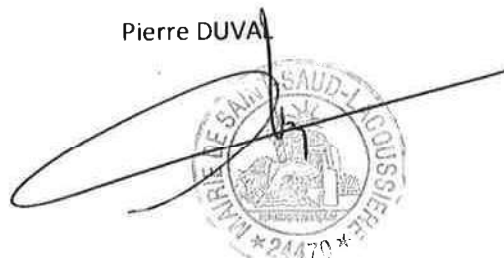
Le Maire de Saint-Pardoux-La-Rivière

Sylvie GOURAUD



Le Maire de Saint-Saud-Lacoussière

Pierre DUVAL



Sommaire des Annexes

Annexe 1 : Nouveau périmètre opérationnel de Saint-Pardoux-La-Rivière

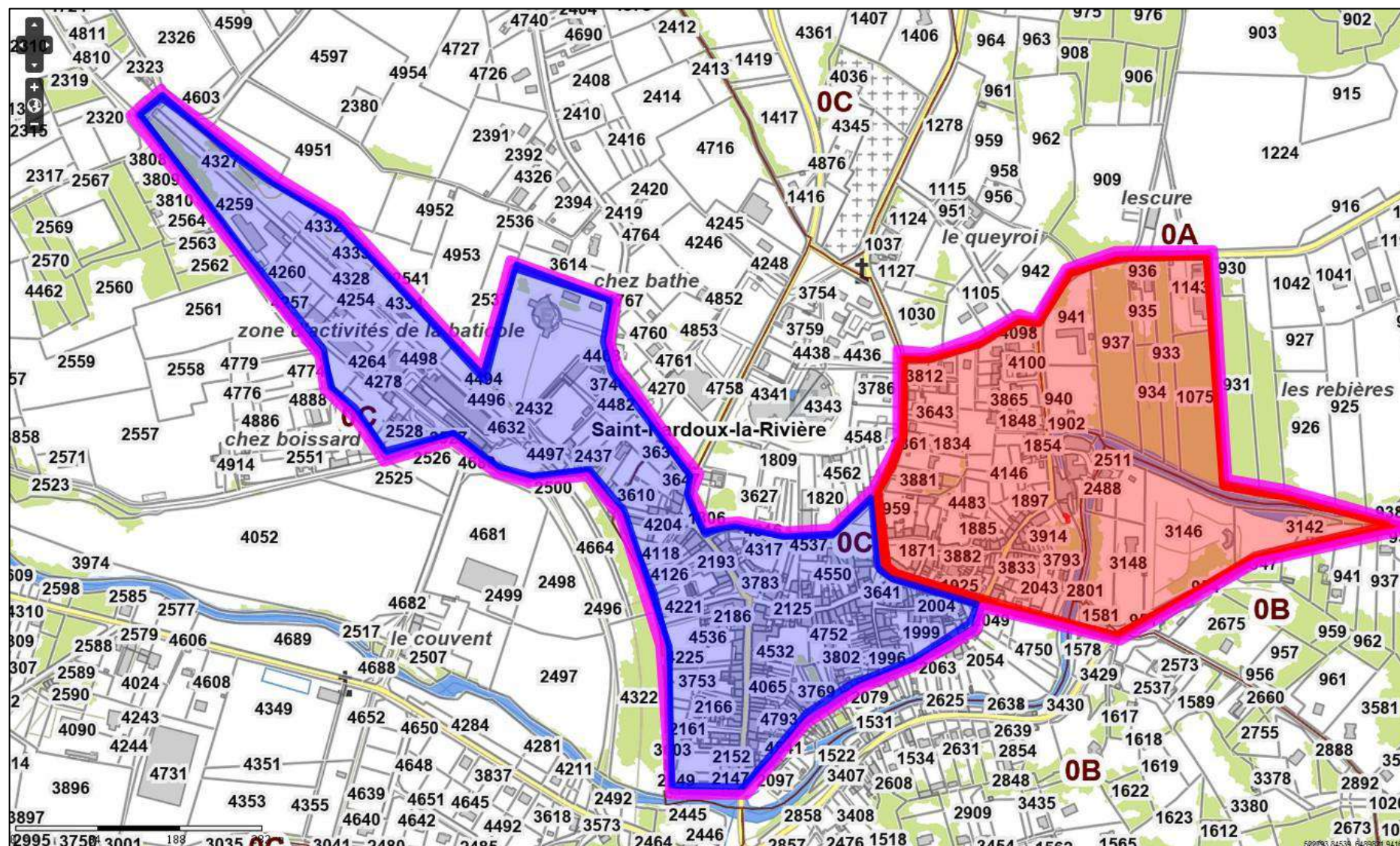
Annexes 2 et 3 : Nouvelle structure de la Convention-cadre du Périgord-Nontronnais



Nouveau Périmètre ORT de Saint-Pardoux-La-Rivière

■ Ancien périmètre ORT
■ Nouveau périmètre ORT

■ Adjonction d'un nouvel espace au périmètre initial



PROJET DE RESTRUCTURATION CONVENTION-CADRE PVD

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	MO	N° fiche	AXE 5 - INNOVATION Créer une dynamique d'initiatives et d'expérimentations innovantes sur le territoire "Soutenir des expérimentations de toutes sortes sur le territoire" (5.3)	MO
AXE 1 - HABITAT / ACCUEIL Structurer l'offre de logement tout en renforçant l'accueil	Réhabiliter et rénover l'habitat	Poursuivre et conforter l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale (OPAH-RR)	CCPN	1.1	Etudes à l'ilot	5 communes
		Entreprendre ponctuellement des opérations d'acquisition/réhabilitation à usage de logements en centre-bourg	5 com	1.2		
		Porter la création d'un guichet unique d'informations de la rénovation énergétique	CCPN	1.6		
		Instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants	Nontron	1.8		
		Définir et mettre en œuvre un programme de rénovation des bâtiments publics	CCPN	1.7		
		Soutenir la création d'accès distincts aux logements vacants au-dessus des commerces	Nontron	2.9		
	Accueillir de nouvelles populations	Engager la production de logements neufs en partenariat avec des aménageurs et des promoteurs	Nontron	1.3	Dispositif expérimental "Mes nouveaux voisins"	Département/Nontron
		Développer la construction de logements sociaux neufs et établir un nouveau partenariat avec les bailleurs sociaux	CCPN	1.5		
	Aménager le territoire	Mettre en œuvre un « Plan Façades » dans le centre-ville de Nontron	Nontron	1.9	Participation citoyenne au projet de territoire avec organisation de tirage au sort (PCAET, PLUiH)	CCPN
		Repenser l'aménagement et la reconversion des ZAE du territoire notamment par la renaturation des friches industrielles	CCPN	2.10		
		Densifier l'urbanisation en s'appuyant sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal	CCPN	1.11		
AXE 2 - ECONOMIE et SERVICES Renforcer la diversité de l'offre commerciale tout en initiant une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle	Animer économiquement le territoire	Conforter le poste manager de commerce	CCPN	2.1	Création d'une boutique-test avec avis des habitants	Nontron
		Accompagner, fédérer des réseaux d'acteurs économiques	CCPN	2.2		
		Sauvegarder et mettre en valeur les cellules commerciales	CCPN	2.3		
		Amplifier/développer les événements générateurs de flux en centre-bourg	CCPN	2.4		
		Assurer la promotion du territoire	CCPN	2.5		
	Développer de nouveaux services à la population	Renforcer la propreté	Nontron	4.12	Projet soins immédiats de proximité Expérimentation Prévention des troubles musculosquelettiques crèche de St-Martial (AAP national de la CNRACL) Nontron : 1ère cité scolaire française à servir du 100% bio, local et fait maison + Collège et école de Piégut-Pluviers cabine de téléconsultation à Javerlhac Initiative locale de création d'une station-service par et pour les	Nontron/St-Martial/CCPN St-Saud
		Soutenir le développement d'une ressourcerie-recyclerie	CCPN	2.7		
		Réaliser un pôle de santé pluridisciplinaire	Département	2.8		
	Développer une nouvelle offre de services culturelle et sportive	Réhabiliter l'ancien Tribunal d'Instance pour y implanter une Micro-Folie au sein d'un nouveau pôle socio-culturel	Nontron	2.6	Création d'un padel	Nontron / CCPN
		Créer une fête des savoir-faire	CCPN	2.11		
AXE 3 - MOBILITES Proposer une offre de déplacements alternatifs à la voiture pour contribuer aux équilibres sociaux et à la structuration du territoire	Mettre en œuvre une politique des nouvelles mobilités	Aménager la Flow-Vélo	CCPN	3.1	L'expérimentation "Optibus" financée par Tech4mobility et mise en œuvre par les résidents de l'ENSAD	Nontron / CCPN
		Définir et mettre en œuvre une politique des nouvelles mobilités	CCPN	3.2		
		Déployer un Plan Vélo (schéma directeur cycliste)	CCPN	3.3		
		Mettre en œuvre un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics	Nontron	3.5		
AXE 4 - TOURISME / ATTRACTIVITE Améliorer l'attractivité du territoire sur la base d'un tourisme durable	Mettre en œuvre une politique d'accueil touristique	Promouvoir un tourisme de pleine nature	CCPN	4.1	Projet multipartenarial touristique (AAP Accompagnement aux changements des Territoires Touristiques)	CCPN et 3 autres CC
		Accompagner et soutenir tous les types d'hébergement de loisirs	CCPN/5 com	4.2		
	Structurer le territoire pour le rendre plus attractif	Réhabiliter l'ancienne friche industrielle de la Coopérative Agricole vers un lieu multi-services		4.3	Projet multipartenarial et transversal du site de l'Ancienne gare de Nontron	Nontron/St-Martial-de-Valette/CCPN
		Requalifier les espaces publics	5 com	4.4		
		Valoriser les entrées de ville	Nontron	4.5		
		Valoriser et entretenir les rivières du territoire	CCPN	4.11		
	Embellir l'espace public	Rénover le jardin des Arts	Nontron	4.6	Soutenir la démarche d'un artiste local (Fresques en BD et technique innovante)	Nontron
		Végétaliser l'espace public	Nontron	4.7		
		Mettre en œuvre le projet "Fresques"	Nontron	4.8		
		Amorcer un Schéma Directeur Immobilier Énergie	Nontron	1.4		
	Envisager la transition énergétique et écologique	Développer les points de recharge publics pour les véhicules électriques	5 com	3.4	Expérimentation d'un projet d'émergence sur les énergies renouvelables citoyennes en partenariat avec la CIRENA et financé par la Région (AAP Transition énergétique participative)	CCPN et communes
		Moderniser l'éclairage public	Nontron	4.9		
		Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)	CCPN	4.10		
AXE 5 - INNOVATION Créer une dynamique d'initiatives et d'expérimentations innovantes sur le territoire	Innover avec la constitution d'un laboratoire territorial d'expérimentations vers de l'opérationnel dans une logique de recherche-action	Conforter la présence du post-master de l'ENSAD sur le territoire et soutenir les projets des résidents	CCPN/Nontron	5.1	Laboratoire territorial expérimental de recherche-action en milieu rural (ENSAD) Création d'un pôle d'excellence des métiers d'art et du design (PEMA) (AMI Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'un écosystème local d'innovation)	Nontron / CCPN
		Accompagner et soutenir les projets du PEMA	CCPN/Nontron	5.2		CCPN
	Soutenir des expérimentations dans les domaines couverts par les axes 1 à 4	Soutenir diverses expérimentations sur le territoire	CCPN/Nontron	5.3	...	Nontron / CCPN

"Innover avec la constitution d'un laboratoire d'expérimentation vers de l'opérationnel" (fiche-action 1.10) devient un objectif de l'orientation 5 "Innovation".
"Mettre en œuvre une politique des nouvelles mobilités" (fiche-action 3.2) devient un objectif de l'orientation 3 "Mobilités".

